

Compte rendu réunion PLU des Avanchers Valmorel du lundi 28 août 2017

Objet : Concertation avec les socioprofessionnels de Valmorel

Présents :

- Jean-Michel VORGER, Maire
- Marie GUNIE, Adjointe à l'urbanisme
- Thibault LAURENT DELAUNAY, service urbanisme de la commune
- Jacques PERRET, Antea group
- Une trentaine de participants

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il rappelle que la révision du PLU a été engagée pour permettre le développement de la commune et d'être mis en compatibilité avec le SCOT, notamment en ce qui concerne les potentiels de développement de l'habitat permanent et touristique qui sont encadrés. Cette révision, qui avait été engagée par son prédécesseur Robert Vorger, a pu reprendre ce printemps, après une année d'interruption suite au décès de ce dernier. Elle doit permettre de poursuivre le développement de la station tout en la modernisant.

M. Laurent Delaunay, nouvellement nommé à la tête du service de l'urbanisme de la commune, se présente et explique le déroulé de la révision du PLU.

M. Perret donne quelques informations sur les objectifs du SCOT et son état d'avancement, son approbation étant prévue avant la fin de l'année, suite au rapport favorable du Commissaire-Enquêteur rendu après l'enquête publique. Puis il présente les grandes orientations du projet de PADD communal.

Cet exposé suscite plusieurs interventions des participants.

La première question concerne la localisation des projets d'hôtels et résidences de tourisme sur la station. Monsieur le Maire cite les projets suivants :

- Un hôtel au Bois de la Croix, en complément du Club Méditerranée ;
- Une Résidence de tourisme sous Fontaine ;
- Une Résidence de tourisme d'une centaine d'appartement à Crève-Cœur ;
- Et deux autres projets : derrière la Forêt et Cheval Blanc.

Un intervenant demande quel est le devenir du centre de vacances de la municipalité d'Alfortville, qui n'est plus exploité. M. le Maire répond que le PLU garantira la vocation d'hébergement touristique de ce centre, qui pourrait voir une reconversion en hôtel ou auberge de jeunesse.

La question suivante porte sur le déploiement du très haut débit numérique ; la fibre est arrivée à la station mais rien n'est prévu entre l'arrivée de la fibre et les différentes copropriétés ; l'opérateur demande 3500 euros pour se raccorder et un abonnement de 300 € /mois pour les professionnels avec un débit de 30 Mo/s... Il lui est répondu que les offres devraient s'améliorer avec l'arrivée d'opérateurs concurrents.

Un intervenant souligne les difficultés pour construire entre le Cheval Noir et le Cheval Blanc en raison d'importantes venues d'eau. Les drainages existants risquent d'être perturbés. M. le Maire répond que la commune est consciente de ces difficultés et que les moyens techniques nécessaires seront mis en œuvre pour les surmonter.

La question suivante porte sur **l'état d'avancement du centre aquatique**. M. le Maire répond que ce projet est toujours d'actualité ; sa programmation nécessite des financements qui, dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu notamment en raison de la baisse des dotations de l'Etat (la DGF passe de 950 000 euros en 2012 à 500 000 euros en 2018) et de la hausse de certaines charges (le fonds de péréquation - FPIC - est passé de 27 000 euros à 300 000 euros...), nécessite de mobiliser des ressources par la vente de terrains communaux dans le cadre du développement de la station. Cet équipement sera le prochain gros investissement de la commune.

Une dernière question porte sur l'avancement du projet de la Charmette, à proximité du lotissement. M. le Maire répond que le constructeur pressenti n'a pas donné suite au projet, et que la commune va rechercher un autre partenaire.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.